

ProLive Formation SARL
Site Minier d'Arenberg
Rue Michel Rondet
59 135 Wallers Arenberg
03.59.05.54.34

RECYCLAGE AUX HABILITATIONS ELECTRIQUES PERSONNEL NON ELECTRICIEN

PROGRAMME DE FORMATION

2026

2 jours -14heures

Tarif

Coût individuel :
mentionné sur notre
[site internet](#)
Coût en entreprise
(intra) : nous
consulter
Étudié selon situation
géographique,
matériel et nombre
de participants

Délai d'accès

Voir calendrier des
formations sur notre
[site internet](#)

Thibault Gueudré
(Référént handicap)
pourra vous apporter
une aide adaptée
(accessibilité, rythme,
documentation, temps
nécessaire pour
l'évaluation théorique et
pratique)
Contact : 0359055434

RCS Valenciennes
792097 305 00025
Code APE 3559 A
Enregistré auprès du
préfet du Nord sous le
numéro de déclaration
31590826059, ce
numéro n'a pas valeur
d'agrément.

Public visé

Personnel électricien habilité. Ce recyclage est conseillé tout les 2/3 ans

Modalités d'accès

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, France Travail, employeur...). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur site internet / par téléphone / par mail :
contact@proliveformation.fr

Prérequis

- Diplôme en électricité ou expérience significative dans le domaine de l'électricité

Objectif de l'action :

- Rappeler les points fondamentaux et mettre à jour des connaissances des personnes habilitées
- Obtenir une préconisation d'Habilitation Électrique, suivant les prescriptions de la norme NF C 18-510

Contenu

Module Recyclage R4 BT B1 – B1V – B2 – B2V – B2V Essai, BR, BC

Enseignement théorique

- Retour d'expérience
- Les nouvelles dispositions réglementaires
- Les limites de son titre d'habilitation
- Les instructions de sécurité spécifiques aux opérations de son titre d'habilitation
- L'évaluation des risques
- Les zones d'environnement et donner leurs limites
- Les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération d'ordre électrique
- Les équipements de protection collective
- Les moyens de protection individuelle et leurs fonctions
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux opérations
- Les opérations de la consignation et les documents associés
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Enseignement pratique

- Identifier les limites et les zones d'environnement
- Réaliser les opérations correspondant à son titre d'habilitation
- Repérer la zone de travail qui lui a été définie
- Appréhender une zone de voisinage
- Analyser une situation vis à vis du risque électrique et prévoir les mesures de protections adaptées
- Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés
- Identifier, vérifier et utiliser le matériel de l'outillage approprié
- Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des opérations



www.proliveformation.fr
contact@proliveformation.fr

- Organiser, délimiter et signaler la zone de travail
- Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcée
- Mettre en œuvre les principes de la mise en équipotentialité
- Appliquer les procédures et consignes en cas 'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Moyens pédagogiques :

- Alternance de théorie et de pratique. L'approche pédagogique utilisée est une approche résolument participative, interactive et coopérative.
- Les stagiaires sont mis en situation de réflexion et d'action sur leurs propres pratiques.

Moyens d'encadrement : ?

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenants (leurs parcours sont disponibles sur notre site internet) :

Moyens et organisation matériels ? Exemple ci-dessous

Les stagiaires doivent se munir dès le premier jour de formation de leurs Équipements de Protection Individuelle :

- Casque conforme à la norme NF EN 397/A1 équipé d'une jugulaire
 - Gants conformes à la norme NF EN 388
 - Chaussures de sécurité conformes à la norme NF EN ISO 20345
- Vincent JOLY.**

Modalités d'évaluation / validation

- Questionnaires, exercices théoriques ou études de cas afin d'évaluer l'acquisition de chaque thème abordé

